



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité Justice

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية
**Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics**

Nouakchott le: :نواكشوط في:

Numéro: :الرقم:

**PROCES VERBAL
N° 93/CNCMP/2023
DU 31/10/2023**

Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 31/10/2023 à 13h 00min, sur convocation de Monsieur Jemal Mahfoudh président par intérim.

Etaient présents:

- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP

Etaient absents:

- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie (CPMP/MPME)

1°/- **Examen** du projet d'avenant au contrat n°0457/PI/024/MPME/2022, relatif à la mission de consultation portant le recrutement d'un consultant pour la création d'une zone de services dédiée aux hydrocarbures, portant sur le changement de l'intitulé du compte bancaire du consultant et la modification de l'annexe D relatif aux répartitions des honoraires, Réf : lettre n°98/CPMP/MPME reçue le 26/10/2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir :

- *une lettre signée par le mandataire du groupement demandant la modification de l'annexe D relative aux répartitions des honoraires et le changement du compte bancaire.*
- *une lettre de non engagement de la banque à laquelle est domicilié ce marché.*

- 2°/- **Examen** d'une décision d'annulation du marché passé par entente directe relatif à la mise en œuvre de la vision stratégique du secteur: appui et accompagnement de la restructuration de la SMH;
Réf: Lettre N°97 CPMP/MPME reçue le 26 octobre 2023

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MPME portant sur l'annulation de la procédure dudit dossier.

Commission de Passation des Marchés Publics de la Délégation Générale TAAZOUR à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion (CPMP/TAAZOUR)

- 1°/- **Examen** de la consultation restreinte pour la réalisation réhabilitation et équipement de deux puits modernes ; **Réf. lettre n°01/CPMP/TAAZOUR/P reçue le 25 octobre 2023.**

Décision: Non approuvé

Ce dossier n'est pas soumis au contrôle à priori de la CNCMP, il est plutôt régi par des procédures simplifiées conformément à l'article 5 de la loi n° 2021-024 abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics et aux dispositions de l'arrêté n° 0292/P.M/ du 13 mars 2023 portant adoption du manuel de procédures d'engagement des dépenses inférieures aux seuils de compétence des commissions de passation des marchés publics.

- 2°/- **Examen, du PAA 2023 actualisé de TAAZOUR, Réf: lettre N°614/023 du 26/10/2023/CPMSS/TAAZOUR.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PAA actualisé pour l'année 2023

- 3°/- **Examen** de la consultation restreinte pour la réalisation ds travaux d'achèvement du collège de Melzem Teichet; **Réf. lettre n°01/CPMP/TAAZOUR/P reçue le 25 octobre 2023.**

Décision: Non approuvé

Ce dossier n'est pas soumis au contrôle à priori de la CNCMP, il est plutôt régi par des procédures simplifiées conformément à l'article 5 de la loi n° 2021-024 abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics et aux dispositions de l'arrêté n° 0292/P.M/ du 13 mars 2023 portant adoption du manuel de procédures d'engagement des dépenses inférieures aux seuils de compétence des commissions de passation des marchés publics.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP/MHUAT)

- 1°/- **Examen** d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage passée par entente directe pour la réalisation des actions du programme 2023 relatif à la cartographie géodésie et l'aménagement du territoire, **Réf : lettre N°0315/CPMP/MHUAT, reçue le 26 Octobre 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ledit projet de marché passé par entente directe avec le Ministère de la Défense Nationale pour un montant d'honoraires de 19 137 272 MRU en TTC et délai de 12 mois.

SB () — f 80

2°/- Examen, du PPM 2023 actualisé du MHUAT, Réf: lettre N°00312 du 26/10/2023/CPMP/MHUAT.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023

3°/- Examen d'un dossier de consultation simplifiée relatif à la construction d'un espace des jeunes à Oualata dans le cadre des préparations du festival des cités du patrimoine Oualataa 2023. Réf : lettre N° 0316/CPMP/MHUAT, reçue le 27 Octobre 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ledit dossier de consultation simplifiée sous réserve de corriger l'objet du marché à l'article 15 de projet de marché.

4°/- Examen d'un dossier de consultation simplifiée relatif aux travaux de réhabilitation du siège de la fondation, école secondaire et mahadra à Oualata dans le cadre des préparations du festival des cités du patrimoine Oualataa 2023. Réf : lettre N° 0314/CPMP/MHUAT, reçue le 27 Octobre 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ledit dossier de consultation simplifiée sous réserve d'exiger une garantie de soumission au niveau du dossier de consultation.

5°/- Examen d'un dossier de consultation simplifiée relatif à la construction d'une école complète de 2 SDC à Aghorat Ewerwar, commune Hsey Tine, Mougataa de Boumdeid-Assaba. Réf : lettre N°0317/CPMP/MHUAT, reçue le 27 Octobre 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ledit dossier de consultation simplifiée sous réserve d'exiger une garantie de soumission au niveau du dossier de consultation.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Santé (CPMP/MS)



1°/- **Examen** de la consultation simplifiée internationale relative à l'achat d'un camion de collecte de sang, de 2 unités mobiles de Gynécologie et de 8 ambulances 4x4 médicalisées en deux lots ; Réf. lettre n°0000338/CPMP/MS/P reçue le 26 octobre 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MS approuvant ledit dossier de consultation simplifiée.

2°/- **Examen** de la consultation simplifiée relative à l'acquisition de deux (2) véhicules au profit de l'unité de gestion du projet MRT 1035 ; Réf. lettre n°0000338/CPMP/MS/P reçue le 26 octobre 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MS approuvant ledit dossier de consultation simplifiée.

CPMP/ANESP (CPMP/ANESP)

1°/- Examen du PPM actualisé ANESP ou titre de l'année 2023, Réf : N 0000087 /CPMP/ MHUAT/ reçue le 30/10/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ANESP approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Élevage (CPMP/ME)

1°/- **Examen** d'une décision déclarant infructueux le DAO relatif à la construction de 9 centres de collecte de lait en trois lots distincts; Réf: Lettre N°138 CPMP/ME reçue le 26 octobre 2023

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ME rendant ce dossier infructueux.

2°/- **Examen** du rapport révisé d'évaluation des offres techniques et financières relatives à l'acquisition de 2 400 000 doses de vaccins PPCB au profit du Ministère de l'Élevage; Réf: Lettre N°137 CPMP/ME reçue le 26 octobre 2023

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ME approuvant ledit rapport d'évaluation attribuant le marché au soumissionnaire LOBS pour un montant de 318 000 Euros HT et un délai d'exécution de 60 jours.



3°/- **Examen** du rapport révisé d'évaluation des offres techniques et financières relatives à l'acquisition de 7 000 000 de doses de vaccins PPR au profit du Ministère de l'Élevage; **Réf: Lettre N°137 CPMP/ME reçue le 26 octobre 2023**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ME approuvant ledit rapport d'évaluation attribuant le marché au soumissionnaire LOBS pour un montant de 278 600 Euros HT et un délai d'exécution de 60 jours.

4°/- **Examen** du projet de marché révisé relatif à la consultation simplifiée portant sur la sélection d'un opérateur chargé de l'acheminement des prélèvements vers les laboratoires de Nouakchott; **Réf: Lettre N° 143 CPMP/ME reçue 30 octobre 2023**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ME approuvant ledit projet de marché conclu avec MASL pour un montant de 3 283 750 MRU HT, un crédit d'impôt de 525 400 MRU et un délai d'exécution de 5 mois.

Etablissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux (CPMP/ETR-ML)

1°/- **Examen** d'une décision déclarant infructueux le DAO relatif à la construction des infrastructures scolaires en trois lots (kiffa-kankoussa-Boumdeid). **Réf : lettre N°0123/CPMP/ETR-ML, reçue le 30 Octobre 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ETR-ML déclarant infructueux le DAO en question.

Commission de Passation de Marchés Publics de Mauritanie Airlines (CPMP/MAI)

1°/- **Examen**, du PPM 2023 actualisé de la Mauritanie Air lines, **Réf: lettre N°0006/2023 du 27/10/2023/CPMP/MAI**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MAI approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023

centre National de cardiologie (CPMP/CNC)

SB → A F B

1°/- Examen, du PPM 2023 actualisé du Centre National de Cardiologie, Réf: lettre N° 000260 du 26/10/2023/CPMP/CNC.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CNC approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023

2°/- Examen d'un complément d'information rélatif à un marché par entente directe pour la Fourniture du tube générateur des rayons X et ses accessoires pour la salle de Cathétérisme du CNC; Réf. lettre sans numéro du PR-CPMP/CNC reçue le 31 octobre 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MS approuvant ledit projet de marché conclu par entente directe avec TRADING MEDICAL SYSTEMS PRIVATE CO LTD, pour un montant de 121 718.5 USD HT pour un délai d'exécution de 02 Mois.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (CPMP/MEDD)

1°/- Examen, du PPM 2023 du HISWACA- SOPI, Réf: lettre N°000026 du 31/10/2023/CPMP/MEDD.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MEDD approuvant ledit PPM pour l'année 2023

LE PRESIDENT PAR INTERIM

Jemal Mahfoudh

Les signataires:

- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP

